

Examens télé-surveillés

Examens télé-surveillés

Le 3 avril 2020



A l'approche des examens, la question de leur organisation en ligne est plus que d'actualité. Le contrôle d'identité et la surveillance en ligne ne sont pas indispensables lorsqu'on opte pour une validation sous forme de dossier, de devoir en contrôle continu, mais si vous en avez besoin, nous vous rappelons que la FIED a passé un accord avec la société Managexam pour vous donner accès à un service de surveillance d'examen en ligne. Cet accord a été révisé récemment notamment pour définir le protocole de mise en oeuvre. Si le service vous intéresse,

Dans le contexte de la crise sanitaire qui nous touche, la FIED, en accord avec son partenaire, a décidé d'offrir une adhésion à titre gracieux aux établissements d'enseignement supérieur publics qui souhaitent bénéficier du service d'examen télé-surveillés. Pour adhérer à la FIED, il suffit de remplir le formulaire suivant (<https://forms.gle/1s9Fn7FTzA66NyLL6>) et de confirmer l'adhésion avec un courrier du chef d'établissement.

La société accorde aux membres de la FIED une ristourne de 30% sur la formule Managexam_auto jusqu'à fin octobre, avec un tarif de 1 euro par étudiant et par examen. La société a par ailleurs anticipé une montée en charge en triplant sa capacité de connexions simultanées qui va atteindre dans les prochains jours 15 000 connexions simultanées.

Enfin, je rappelle à ceux qui l'auraient oublié que l'association a contribué au projet Erasmus + OP4RE et produit à cette occasion plusieurs rapports sur la mise en oeuvre des examens télé-surveillés qui peuvent vous être utiles. Vous retrouverez ces documents sur le site du projet : <https://www.onlineproctoring.eu/fr/extrants-intellectuels/>.

Contactez-nous afin d'avoir plus d'informations (presidence@fied.fr).